



Catégorie II

Norme

EN 388:2004

CTN concernés

A - B - C - D - E - F - G - H - I

Secteurs

Tous secteurs concernés par les gants de protection

Exemple de résistance mécanique d'un gant norme EN 388

A Résistance à l'abrasion

3 sur 4

C Résistance à la déchirure

3 sur 4

B Résistance à la coupure


4 sur 5

D Résistance à la perforation

1 sur 4



A	B	C	D
3	4	3	1

Picto	Norme	Description	Niveau de protection
	EN 388:2004	Cette norme indique les exigences, méthodes d'essai, marquage et information à fournir pour les gants de protection contre les agressions mécaniques par abrasion, coupure par tranchage, déchirure et perforation.	Résistance à l'abrasion (A) Résistance à la coupure (B) Résistance à la déchirure (C) Résistance à la perforation (D) A noter : la norme EN 388 est utilisée en combinaison avec la norme EN 420.

- Ces gants sont conçus pour protéger contre les agressions physiques et mécaniques causées par l'abrasion, la coupure par lame, la déchirure et la perforation.
- La protection est exprimée par quatre chiffres représentant les performances du gant.
- La présence d'un "x" indique que le gant n'a pas été testé selon le critère concerné ou que le critère n'est pas approprié aux matériaux utilisés.
- Les méthodes d'essai développées dans la présente norme peuvent s'appliquer aux manchettes qui sont des dispositifs protecteurs séparés du gant ou des vêtements.

Test	Niveaux de performance					
	0	1	2	3	4	5
Résistance à l'abrasion (cycles)	< 100	100	500	2 000	8 000	-
Résistance à la coupure par lame (facteur)	< 1,2	1,2	2,5	5	10	20
Résistance à la déchirure (Newton)	< 10	10	25	50	75	-
Résistance à la perforation (Newton)	< 20	20	60	100	150	-



A noter : le niveau 0 signifie que le gant n'a pas atteint le niveau minimum de performance ou qu'il n'a pas été testé.

Quelles activités sont concernées par les risques mécaniques ?

Toutes les activités qui exposent de manière fréquente et/ou prolongée les mains à des risques d'abrasion, de coupure ou de perforation :

- Les métiers du BTP : démolition, forage, maçonnerie, couverture, bardage, travail de la tôle, plomberie, menuiserie, etc.
- Les métiers de l'industrie automobile : assemblage, montage, maintenance, finition...
- Les métiers de la métallurgie et du verre : meulage, ébarbage, manipulation de plaques de verre, de métal ou d'objets tranchants, découpe de pièces, entretien...
- Les métiers du commerce et des services : manutention, transport, utilisation d'outils perforants, coupants ou contondants...



Les bonnes normes pour le bon gant

- Certains gants peuvent couvrir plusieurs risques. Ils répondent alors aux exigences de plusieurs normes de sécurité. Exemple : Un gant marqué EN 388 + EN 511 protège contre les risques mécaniques dans des conditions de froid et d'humidité extrêmes.
- Pour les risques de coupure par impact et coups de couteaux à main, (métiers de bouche, désossage, abatage, etc.) le niveau de protection de la norme EN 388 est insuffisant : choisir les gants appropriés conformes à la norme EN 1082. (*Voir la fiche pratique : les gants contre les coupures et les coups de couteaux à main*)
- Attention : deux gants marqués EN 388 n'offrent pas nécessairement la même résistance. Exemple :



Gant de manutention lourde conçu pour les travaux de démolition



A	B	C	D
4	5	4	3



Gant de dextérité adapté au montage de petites pièces électroniques



A	B	C	D
1	1	3	2

Les gants vous protègent portez-les !

- Le niveau de protection, la performance et la durabilité des gants sont déterminés par les matériaux entrant dans sa composition.
- Les gants de protection contre les risques mécaniques sont généralement conçus au moyen de fibres, textiles, ou matériaux polymères, parfois armés d'un fil inox pour une plus grande résistance.
- Le choix des matériaux doit tenir compte de l'environnement de travail (humide ou sec par exemple).
- Les qualités protectrices de certains matériaux peuvent être altérées en cas d'utilisation inadaptée.



L'information des salariés

- Le marquage doit rester lisible pendant toute la durée de vie du gant.
- Lorsque le marquage du gant est impossible les informations doivent figurer sur le conditionnement qui se trouve immédiatement en contact avec le gant.
- Les postes de travail, ou les zones de travail, nécessitant le port obligatoire des gants de protection doivent obligatoirement être signalés.

Normes, marquage CE, chaussures de sécurité, EPI... Consultez notre dossier complet sur les EPI

Document conçu et réalisé par Efficience Santé au Travail (Février 2017)

Plus d'infos sur les gants ? Téléchargez nos fiches pratiques : efficience-santeautravail.org